



PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement de la voie  
Cami de Pastourel, sur la commune de Bias et Villeneuve sur Lot et parcellaire sur la  
commune de Bias**

Il sera procédé, à la demande de la commune de Bias, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement de la voie Cami de Pastourel, sur les communes de Bias et Villeneuve-sur-Lot et parcellaire sur la commune de Bias, **du lundi 12 août 2019 au lundi 26 août 2019 à 17h .**

Les pièces du dossier seront déposées en les communes de Bias et Villeneuve-sur-Lot afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Deux registres d'enquête (DUP et enquête parcellaire), ouverts par le commissaire enquêteur, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés en mairie de Bias et un registre d'enquête (DUP), ouvert par le commissaire enquêteur, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé en mairie de Villeneuve-sur-Lot, afin que chacun puisse consigner éventuellement ses observations sur ces derniers ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête :

**Mairie de Bias  
A l'attention de M. le commissaire enquêteur  
47300 BIAS**

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **[ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr)** à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

M. Michel CHABRIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

**A la mairie de Bias, le mardi 13 août de 9h à 12h ;**

**A la mairie de Villeneuve-sur-Lot, le vendredi 16 août, de 9h à 12 h ;**

**A la mairie de Villeneuve-sur-Lot, le vendredi 23 août, de 9h à 12h ;**

**A la mairie de Bias, le lundi 26 août, de 14h à 17h.**

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont une déclaration d'utilité publique et un arrêté de cessibilité, prononcés par la préfète de Lot-et-Garonne. Les personnes à contacter pour obtenir plus de renseignement sur le présent dossier sont : Mairie de Bias, 47300 Bias.

Agen, le 24/07/2019



**Béatrice LAGARDE**